Requalification du centre-ville de Ganges

17-Vin Favoriser la biodiversité dans le cadre bâti





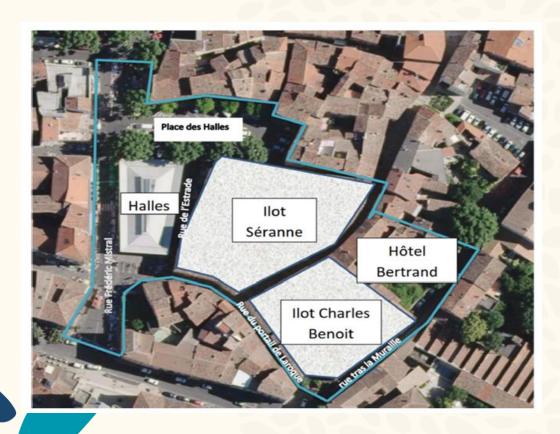
- 1. Quelques mots sur le projet
- 2. L'accompagnement pour la prise en compte de la biodiversité
- 3. A retenir

Quelques mots sur le projet

MOA : commune de Ganges (Hérault)

Concession d'aménagement : Territoire 34

- Requalification des halles marchandes
- Création d'un jardin public attenant
- Construction d'une résidence pour personnes en perte d'autonomie
- Requalification des espaces publics environnants



Ilot Charles Benoît









Quelques mots sur le projet

Ilot Séranne → Démolition en 2018

Ilot Charles Benoit

- 40 logements locatifs sociaux (Hérault Habitat)
- Occupants relogés dans d'autres résidences
- Permis de démolir : octobre 2019
- Démarrage ET arrêt des travaux : juin 2022
- Signalement de la présence de nids d'hirondelles des fenêtres
- Contrôle de l'OFB qui confirme la présence

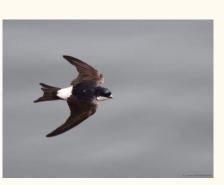


Quelques mots sur le projet

Diagnostic réalisé par la LPO en urgence (juillet 2022)

Nidification d'hirondelles de fenêtre

 Comptage chiroptères en sortie de gîte au niveau des différentes façades visibles de l'extérieur du chantier







17-Vin : Favoriser la biodiversité dans le cadre bâti

Phase de procédure administrative

Constitution d'un dossier « espèces protégées »

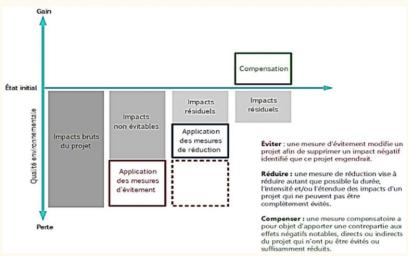
• Raison impérative d'intérêt public majeur

Absence de solution alternative à la démolition de l'îlot

Charles Benoît

Séquence ERC

Espèce concernée	Nombre d'individus observés ou potentiels	Nombre d'habitats constatés	Nombre d'individus morts	Nombre d'individus perturbés			
Hirondelles des fenêtres	2 iuvéniles par nid		7 juvéniles	60 individus			
Présence probable, sans estimation chiffrée		Aucun	Aucun	Inconnu			
Pipistrelles	·		Aucun	20 individus			
Synthèse des individus et habitats observés							



Phase de procédure administrative

Constitution d'un dossier « espèces protégées »

- Evitement
 - Pas de mesure d'évitement (argumentation faite)
- Réduction
 - Adaptation du planning : redémarrage des travaux entre le 1^{er} octobre et le 31 mars sous réserve de l'absence d'individus
 - Installation de nids artificiels (compensation x 2)
 - Ecologue sur chantier
 - Suivi annuel pendant 5 ans
- Compensation
 - Création d'une mare à boue
 - Mise en œuvre d'une tour à hirondelles
 - Prescriptions pour les nouveaux bâtiments
 - Revêtement rugueux
 - Installations de nichoirs intégrés à la façade
 - Avancée de toit de 20 cm minimum



DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALITÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉE

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des septeces de finunc et de flore sauvages protégées

	Nom et Prénom :
ou	Dénomination (pour les personnes morales) : TERRITOIRE 34
	Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
	Adresse: N° 2021 Bre Avenue du professeur Jean Jouis Viala
	Commune Tartellier
	Code postal34.087
	Nature des activités: prénagement public requalification du centre ancient
	Qualification: Societé Publique Gocale
	Qualification :

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
BI DELICHON URBICUM	18 rids: 2 casseret per utilises, 1 ude, 15 utilises
Hirondelles des fenêtres	(oeufs, juviniles observer)
B2 APUS APUS	I mid fortement suspecté



Égalité

Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n° 176 du 29 décembre 2022

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Occitanie

Arrêté préfectoral n°DREAL-OCC-DBMC-2022-347-001 portant dérogation aux interdictions de destruction d'habitat d'espèce protégée dans le cadre de la démolition de l'îlot Charles Benoît pour la requalification du centre ville de Ganges (34).

17-Vin : Favoriser la biodiversité dans le cadre bâti







Source : LPO



- Accompagnement dans le cadre des travaux
- Accompagnement pour l'installation des nids et gîtes artificiels
- Accompagnement pour la création de l'espace vert
- Suivi de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation sur 5 ans

En amont du chantier

Vérifications intérieures de l'ensemble des bâtiments pour s'assurer de l'absence de chiroptères

Risque planning sur la reprise du chantier



- Accompagnement dans le cadre des travaux
- Accompagnement pour l'installation des nids et gîtes artificiels
- Accompagnement pour la création de l'espace vert
- Suivi de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation sur 5 ans

Pendant le chantier

Sensibilisation de l'entreprise

Contrôle: 1 visite hebdomadaire pendant la durée des travaux (2 mois)

Risque d'interruption de chantier



- Accompagnement dans le cadre des travaux
- Accompagnement pour l'installation des nids et gîtes artificiels
- Accompagnement pour la création de l'espace vert
- Suivi de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation sur 5 ans

A poser avant le printemps

Supervision assurée par l'écologue

Contrôle : 1 visite hebdomadaire pendant la durée des travaux (2 mois)

Vigilance sur la livraison des nichoirs et gîtes (plusieurs semaines à plusieurs mois)



Plan d'installation des nids et mesures de compensations dans un rayon de 300 mètres









17-Vin : Favoriser la biodiversité dans le cadre bâti



- Accompagnement dans le cadre des travaux
- Accompagnement pour l'installation des nids et gîtes artificiels
- Accompagnement pour la création de l'espace vert
- Suivi de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation sur 5 ans

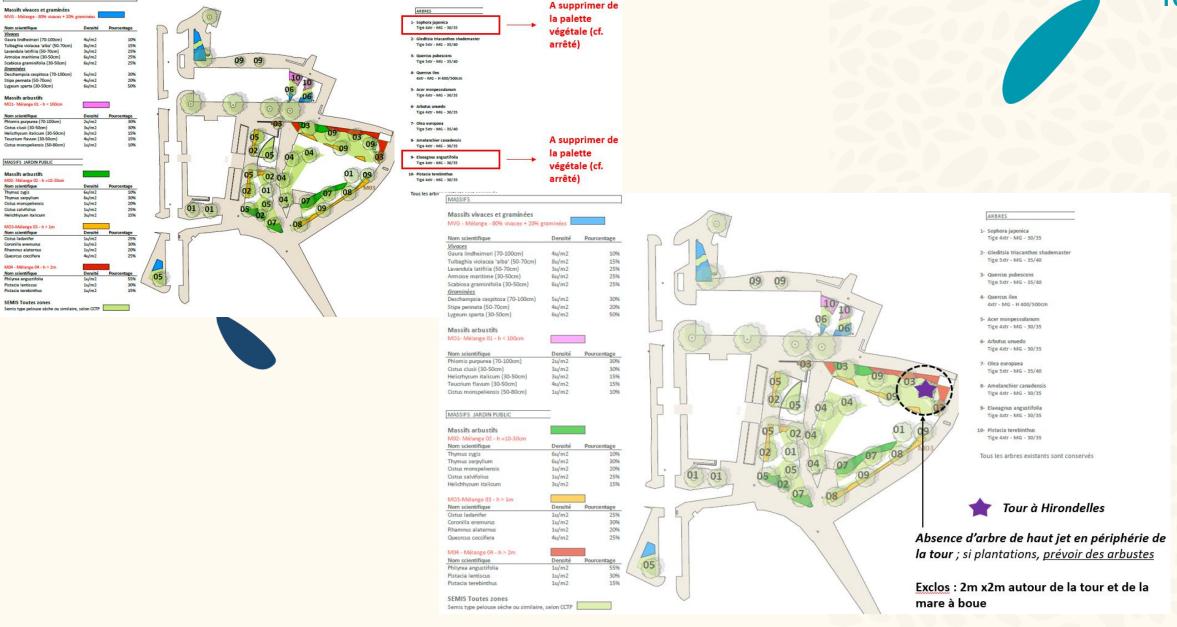
Conception et travaux

Propositions d'adaptations

Choix, localisation et orientations des aménagements en faveur de la biodiversité

Préconisations sur le choix des espèces végétales

Présence de l'écologue lors de l'installation des aménagements installés en faveur de la biodiversité



Lypologie des plantations







17-Vin : Favoriser la biodiversité dans le cadre bâti



- Accompagnement dans le cadre des travaux
- Accompagnement pour l'installation des nids et gîtes artificiels
- Accompagnement pour la création de l'espace vert
- Suivi de l'efficacité des mesures de réduction et de compensation sur 5 ans

Post-travaux

3 visites de suivi par an entre avril et septembre

Si absence de recolonisation constatée au bout de 5 ans, poursuite du suivi sur 5 années supplémentaires et éventuelles adaptations du dispositif

Naturalia Environnement Agence de Montpellier 10, bis rue du Mas de la Treille 34670 Baillargues

Territoire 34

202, av. Prof. Jean-Louis Viala BP 47246 – 34086 Montpellier Cedex 4

Suivi environnemental des nichoirs artificiels à Hirondelle de fenêtre et des gîtes artificiels à Chauves-souris installés en 2023

Ganges (34)

Maître d'ouvrage
Territoire 34

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Compte-Rendu N°1 – Année n (2023)



19

Date de suivi	N° du/des nichoir(s)	Localisat ion précise	(type de bâti, hauteur)	Nid occupé (oui/no n)	Adultes au nid (oui/non)	Jeunes visibles (oui/non)	Autres indices de présence	Remarques
15/05/2023		Rue	Bâtimen				MANU	Quelques individus en vol
	1 à 18	Nouzera n Chevas	t, Ht : 18m	Non	Non	Non	Non	autour du site (assez haut)
		Façades	Bâtimen					Quelques individus en vol
	19 à 26	Grand Temple	t, Ht : 18m	Non	Non	Non	Non	autour du site (assez haut)
	27 à 36	Maison des entrepri ses	Bâtimen t, Ht : 8m	Non	Non	Non	Non	Quelques individus en vol autour du site (assez haut)
26/06/2023		Rue	Bâtimen					Présence de nids occupés
	1 à 18	Nouzera n Chevas	t, Ht : 18m	Non	Non	Non	Non	à proximité de la rue Nouzeran
	19 à 26	Façades Grand Temple	Bâtimen t, Ht: 18m	Non	Non	Non	Non	RAS
	27 à 36	Maison des entrepri ses	Bâtimen t, Ht : 8m	Non	Non	Non	Non	RAS
13/12/2023	1 à 18	Rue Nouzera n Chevas	Bâtimen t, Ht : 18m	Non	Non	Non	Non	RAS
	19 à 26	Façades Grand Temple	Bâtimen t, Ht : 18m	Non	Non	Non	Non	RAS
	27 à 36	Maison des entrepri ses	Bâtimen t, Ht : 8m	Non	Non	Non	Non	RAS

- N'ayez pas peur! Des solutions existent
- **Anticipez!** Les pré-diagnostics écologiques sont faits pour cela
- Entourez-vous avec la présence d'un écologue dans l'équipe projet au même titre qu'un architecte, thermicien, hydraulicien, etc
- Soyez acteurs des enjeux sociétaux
- Soyez contributeurs des aménités environnementales



